



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

Ensemble,
s'engager pour
la réussite

2008-2013

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance publique d'information qui se tiendra le 27 novembre 2012, à 19 h 30, au cours de laquelle sera présenté le contenu du rapport annuel 2011-2012.

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny ce 7^e jour de novembre 2012

Le secrétaire général par intérim, Serge Mathurin